



INFORMATIONS SUR L'EXPOSANT

Prénom : _____ Nom : _____
Nom de l'entreprise : _____
Adresse : _____ Ville : _____
Code postal : _____ Téléphone : _____
Courriel : _____ Site web : _____

INFORMATIONS SUR LES PRODUITS

Type de produits : Terroir Métiers d'art Autres OBNL
Description des produits en vente : _____

BESOINS DE L'EXPOSANT

Accepteriez-vous d'avoir un kiosque chauffé situé à l'extérieur ? Oui Non
Avez-vous besoin d'un espace près d'une prise de courant ? Oui Non
Avez-vous des besoins spécifiques concernant votre kiosque ? Non
 Oui, spécifiez : _____
Seriez-vous intéressé à donner un de vos produits pour un tirage cadeau pour les visiteurs du Marché de Noël ? Oui Non
Quelles méthodes de paiement acceptez-vous ? Argent comptant seulement
 Virement interac
 Dispositif de paiement mobile

J'atteste avoir pris connaissance des modalités d'inscription du Marché de Noël 2025, détaillées au verso de ce document et j'accepte de m'y conformer.

Signature : _____ Date : _____

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL • SERVICE DES LOISIRS

Veillez retourner votre formulaire d'inscription au plus tard le 29 août 2025 par courriel à loisirs@smdb.ca.

Besoin d'information ? Contactez-nous au 450 467-7490, poste 281.

Marché de Noël

Modalités d'inscription des exposants

Période d'inscription : 4 au 29 août 2025

HORAIRE ET DÉROULEMENT DU MARCHÉ

Vendredi 5 décembre :

- 13 h à 15 h 30 : installation des kiosques (exposants)

Samedi 6 décembre :

- 8 h à 9 h : installation des kiosques (exposants)
- 9 h à 10 h : arrivée des exposants
- 10 h à 17 h : ouverture au public

Dimanche 7 décembre :

- 9 h à 10 h : arrivée des exposants
- 10 h à 16 h : ouverture au public
- 16 h à 19 h : démantèlement des kiosques (exposants)

KIOSQUES

Les kiosques sont positionnés à l'intérieur de l'hôtel de ville, à la bibliothèque ou au chalet des loisirs et sont constitués d'une table de 2,6 x 8 pieds et de deux chaises. Limite d'un kiosque par exposant. Un espace vous est réservé à l'arrière de votre table. L'exposant est responsable de la décoration de son kiosque (thématique des Fêtes). Il est strictement interdit de percer les murs derrière les kiosques (aucun clou, broche, punaise, etc.) pour accrocher des panneaux ou autres. La Municipalité se réserve la tâche d'attribuer les places d'exposition selon les disponibilités.

OBLIGATION DES PARTIES

La Municipalité assure l'installation des kiosques, fournit l'électricité (prise de courant 120V) et est responsable de l'assurance des tables et des chaises uniquement. Un responsable de la Municipalité sera présent pour accueillir les exposants lors de l'installation et pendant l'événement. Il veillera à la sécurité des lieux durant le marché. Les salles d'exposition seront verrouillées et armées le vendredi et le samedi soir. L'exposant pourra donc entreposer son matériel sur place.

Les exposants doivent se conformer aux consignes données par l'organisation du marché par souci de sécurité. Une présence permanente est requise pour les deux jours de marché et l'horaire officiel doit être respecté. Il est strictement interdit de démanteler son kiosque ou de préparer son départ avant confirmation du responsable. Tous les objets et matériaux apportés par les exposants sont sous leur entière responsabilité. L'exposant s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer ses biens et ses produits pendant l'événement. Il doit être titulaire d'une assurance responsabilité civile professionnelle garantissant des dommages qu'il peut causer aux matériaux, par la vente de produits défectueux ou d'aliment périmés.

Les exposants s'engagent à commercialiser des produits à des coûts abordables et à ne vendre que les produits décrits dans ce formulaire. L'exposant s'engage à assurer la propreté des lieux en tout temps.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Frais d'inscription et de location d'un kiosque :
50 \$ (pour les deux jours) • Gratuit pour les OBNL

La Municipalité se réserve le droit d'accepter ou de refuser une candidature par souci de diversité lors du marché. Un courriel de confirmation d'inscription sera transmis aux exposants dans la semaine du 6 octobre.

Les frais d'inscription sont payables dans les 30 jours suivant la réception de votre facture. Cette dernière est transmise lors de la confirmation de votre inscription.

DOCUMENTS REQUIS ET EXIGENCES D'INSCRIPTION

Veillez noter que ce formulaire d'inscription ne tient pas lieu d'inscription définitive. En l'absence d'un des documents ci-dessous, votre candidature sera automatiquement rejetée.

Documents requis pour tous les exposants :

- Des photos de vos créations et/ou produits ainsi que tout document jugé pertinent pour nous présenter vos produits ;
- Selon les produits vendus, une copie des permis de ventes requis en vertu des lois (alcool, nourriture, etc.).

Documents supplémentaires requis seulement pour les exposants de produits du terroir :

- Copie du certificat du cours d'hygiène et salubrité ;
- Copie de reconnaissance officielle par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

La Municipalité confirmera officiellement votre inscription par courriel dans la semaine du 6 octobre.

MODALITÉS D'ANNULATION

Toute demande d'annulation doit être présentée par écrit et acheminée au Service des Loisirs de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil **au plus tard le 21 novembre 2025**. Aucun remboursement ne sera autorisé après cette date. Les remboursements sont effectués par chèque.

AUTORISATIONS

En complétant son inscription, l'exposant autorise la Municipalité à publier sur ses voies de communication officielles, les informations générales de l'exposant (nom et prénom, nom de l'entreprise et site Web).

L'exposant autorise la Municipalité à utiliser les photos prises lors de l'événement dans ses communications et renonce à tous droits pouvant se rattacher à ces photos (droits d'auteur, etc.).



MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL

5000, rue des Loisirs, Saint-Mathieu-de-Beloeil (Québec) J3G 6X5

Courriel : loisirs@smdb.ca | Téléphone : 450 467-7490 | Site web : stmathieudebeloeil.ca